



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

**PLAN MINISTERIEL D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE  
(PMAE)**

***Plan d'action 2015-2020  
du ministère de la défense***

## **SOMMAIRE**

### **1. Etat des lieux et réalisation du plan**

- Retour d'expérience
- Approche pour le PMAE Défense 2015-2020
- Un processus participatif et dynamique

### **2. Objectifs et actions pour intégrer la transition écologique**

- Introduction
- Pour faire du ministère un acteur de la transition énergétique
- Pour un engagement dans l'économie circulaire
- Pour accéder à une mobilité plus durable
- Pour un ministère zéro déchet, zéro gaspillage
- Pour être un acteur majeur de la biodiversité
- Pour une plus grande responsabilité sociale et sociétale
- Pour sensibiliser et responsabiliser les agents du ministère

### **3. Suivi du PMAE par indicateurs**

- Procédure (indicateurs 1 et 2)
- Economies d'énergie (indicateurs 3, 4, 5, 6, 7)
- Mobilité durable (indicateurs 8, 9, 10, 11, 12)
- Economies de ressources et réduction des déchets (indicateurs 13, 14, 15, 16, 17)
- Préservation de la biodiversité (indicateurs 18, 19, 20, 21)
- Responsabilité sociale et sociétale (indicateur 22)
- Sensibilisation et communication (indicateur 23)

### **4. Gouvernance**

### **5. Communication des résultats**

# 1. ÉTAT DES LIEUX ET REALISATION DU PLAN

## **RETOUR D'EXPERIENCE**

La transition écologique est l'objectif partagé et structurant, mobilisant tous les acteurs pour faire émerger un nouveau pacte de responsabilité écologique. L'État doit infléchir ses politiques publiques en mobilisant le Gouvernement dans son ensemble.

Le ministère de la défense, premier investisseur de l'État, premier utilisateur du domaine de l'État, deuxième employeur, se doit d'être exemplaire en matière de développement durable. A travers notamment la stratégie de développement durable de la Défense (S3D) et la stratégie ministérielle de performance énergétique, le ministère s'est totalement engagé sur la voie de la transition écologique. La S3D était pleinement inscrite dans les orientations stratégiques du Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale et fondée sur les spécificités de l'activité du ministère de la défense, au premier rang desquelles la primauté de ses objectifs opérationnels.

Ainsi, dans le domaine du soutien courant, les exercices précédents du plan Etat exemplaire ont fait ressortir deux difficultés concernant :

- la remontée consolidée et suivie de données chiffrées (déchets, consommations d'énergie et d'eau) lorsque les acteurs sont multiples et que les responsabilités sont partagées ;
- la distinction entre administration centrale et services déconcentrés pour la plupart des indicateurs est difficile à faire compte tenu de l'organisation du ministère de la défense.

*A contrario*, pour les activités de soutien courant de portée ministérielle (non limitée à l'administration centrale) les données recueillies étaient suivies et donc fiables lorsqu'un responsable était identifié, reconnu ou mandaté : achats responsables avec la mission achats (MA), éco conduite avec la mission prévention et sécurité routières du ministère de la Défense (MPSRMD) par exemple.

Le ministère de la défense doit poursuivre et renforcer son engagement écologique en s'appropriant les nouveaux objectifs de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2015-2020.

## **APPROCHE POUR LE PLAN MINISTERIEL D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE (PMAE) DÉFENSE 2015-2020**

Ce plan ministériel d'administration exemplaire est un volet de la stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable (SMTEDD).

Afin de se conformer aux enjeux de la transition écologique, le ministère, de par ses missions, doit donner une nouvelle impulsion aux efforts déjà consentis dans un contexte particulier de modernisation de l'outil défense. De par sa taille, sa structure, son étendue, ses activités et ses impératifs opérationnels, il est une administration dont l'organisation et le mode de fonctionnement sont en constante évolution.

Pour l'élaboration du plan d'action ministériel, une double approche a été retenue :

- exemplarité du ministère dans sa globalité ;
- exemplarité du ministère sur le site de Balard, site et infrastructure emblématiques en termes de développement durable (DD).

Le regroupement de l'administration centrale du ministère sur le site de Balard se fait sur un domaine à forte valeur ajoutée « développement durable » qui sera largement suivi et valorisé. Dans le cadre du contrat de partenariat avec OPALE<sup>1</sup>, les engagements dans le domaine de la performance énergétique, feront l'objet d'un suivi par la direction du site de Balard relevant du service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC). Le site de Balard est le symbole d'un ministère « exemplaire ».

Les enjeux liés à la responsabilité sociétale du ministère, notamment les achats responsables, sont intégrés. De même, les objectifs de sensibilisation du personnel et de communication sont regroupés sous une thématique commune.

### ***UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET DYNAMIQUE***

La circulaire du Premier ministre du 17 février 2015 a préconisé un processus de consultation ouverte, participatif, impliquant l'ensemble des agents du ministère. Pour cela, une plateforme dédiée a été mise en place sur le site Intranet du ministère, pour recueillir les propositions des agents sur l'élaboration du plan administration exemplaire, entre le 21 mai et le 19 juin 2015.

Cette plateforme participative dont le slogan était « Vos idées pour la transition écologique. Contribuez au PMAE », était axée autour de cinq thématiques : économies d'énergie, mobilité durable, économies de ressources et réduction des déchets, préservation de la biodiversité, responsabilité sociale. Une forte mobilisation s'est manifestée, avec des propositions réparties de la façon suivante :

- économie d'énergie : 30,6 %
- mobilité durable : 10,1 %
- gestion de ressources et réduction des déchets : 21,3 %
- préservation de la biodiversité : 9,9 %
- responsabilité sociale : 7,2 %

Des bilans réguliers ont été mis en ligne afin de tenir les agents informés du suivi de leurs propositions. Un indicateur a été ajouté suite à cette consultation :

- L'indicateur n°20 : mise en place et suivi des actions de la charte paysagère pour la gestion des nécropoles nationales en France.

Le nombre de consultations de l'espace DD a doublé entre mi-mai et mi-juin. Ce pic correspond à la semaine du développement durable et la mise en place de la plateforme.

---

<sup>1</sup> Contrat de Partenariat Balard - Mémoire juridique – Documentation contractuelle - CP Annexe 26/  
Evolutions des Prestations Energie et Fluides

## **2. OBJECTIFS ET ACTIONS POUR INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### ***INTRODUCTION***

La mise à jour de la stratégie de développement durable du ministère (S3D) prendra en compte les résultats de celle-ci, tout en s'adaptant aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020, dont on peut d'ores et déjà, à titre indicatif, dégager les axes intéressant le ministère de la défense :

- développer des territoires durables et résilients (axe 1 de la SNTEDD). Gérer de façon durable les sites et terrains de la Défense ;
- s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone (axe 2 de la SNTEDD) ;
- accompagner la mutation écologique des activités économiques (axe 5 de la SNTEDD). Orienter les activités vers l'économie circulaire ;
- orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique (axe 6 de la SNTEDD) et en faire un levier.

La stratégie ministérielle de développement durable a permis de fédérer, les divers plans d'action sectoriels mis en place :

- le plan d'action pour l'environnement ;
- la directive ministérielle des achats responsables ;
- la stratégie ministérielle de performance énergétique ;
- le plan handicap ;
- le plan égalité des chances ;
- Le pacte Défense PME ;
- L'agenda accessibilité.

### ***POUR FAIRE DU MINISTÈRE UN ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (axe 1 de la SNTEDD)***

#### **Parfaire la connaissance et la maîtrise des consommations d'énergie et de l'empreinte carbone de la Défense**

La connaissance des données de consommation énergétique est nécessaire afin d'identifier les leviers de réduction de ces consommations. Pour ce faire, le service d'infrastructure de la défense (SID) a piloté le programme OSF Défense (outil de suivi des fluides, énergie et eau). Entré en 2013 dans sa seconde phase avec le déploiement du système à l'échelle ministérielle, la partie "logiciel" sera complètement déployée en 2016.

#### **Renforcer la politique énergétique qui combine sécurité des approvisionnements et maîtrise de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre**

Le ministère a été amené à établir une politique énergétique en adéquation avec la situation actuelle de contrainte budgétaire, de dépendance dans le domaine de l'approvisionnement en énergies et d'exemplarité environnementale. De fait, afin de sécuriser son accès à l'énergie, d'assurer une qualité de service, de contenir ses dépenses, ses consommations ainsi que de maîtriser l'impact environnemental, la Défense a élaboré une stratégie ministérielle de performance énergétique (SMPE).

## ***POUR UN ENGAGEMENT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (axes 2 et 5 de la SNTEDD)***

### **Stimuler le tissu économique autour des activités de Défense en soutenant les PME**

Les PME bénéficient d'une part importante des commandes publiques du ministère, de l'ordre de 1,7 à 2 milliards d'euros. Les PME-PMI sont au cœur du tissu économique et ont un rôle primordial à jouer, d'autant qu'elles sont un moteur d'innovation, de croissance et d'emplois. Elles détiennent de nombreuses compétences indispensables et sont à l'origine de nombreuses innovations.

Le Pacte Défense PME mis en place par le ministère concerne aussi bien le secteur de l'armement (achat et soutien des matériels) que les achats hors armement (achats de fournitures, travaux, services nécessaires au fonctionnement du ministère de la défense).

Ce pacte mobilise l'ensemble des services du ministère autour des problématiques majeures des PME et ETI (accès à la commande publique, soutien à l'innovation, financement, accompagnement à l'exportation, sous-traitance) ainsi que les acteurs du développement des PME et ETI (acteurs économiques régionaux, grands groupes industriels...).

### **Etre exemplaire en matière d'achats responsables (hors périmètre opérations d'armement)**

Le développement durable est au cœur de la politique d'achats du ministère. La Défense est l'une des premières administrations de l'Etat à avoir mis en œuvre une politique d'achats responsables à travers une directive ministérielle.

Avec la troisième directive ministérielle des achats responsables, intervenue en 2012, le ministère a fixé trois grandes orientations :

- associer tous les services achats à la démarche des achats responsables ;
- diffuser la notion de "performance élargie" ;
- renforcer la professionnalisation des acheteurs.

## ***POUR ACCÉDER À UNE MOBILITE PLUS DURABLE (axe 2 de la SNTEDD)***

### **Rationaliser puis réduire les besoins de déplacements**

L'une des spécificités du ministère est la dispersion de ses implantations sur l'ensemble du territoire, générant une forte consommation d'énergie et offrant un potentiel de rationalisation en matière de développement durable.

C'est pourquoi le ministère de la défense s'attache à optimiser les déplacements de ses agents et partenaires dans le cadre professionnel en ayant recours aux outils technologiques disponibles pour la tenue des réunions, la formation et en prenant en compte la desserte de ses sites par les transports en commun, voire la modification des tracés de desserte, notamment dans le cadre de la densification de ses implantations.

## ***POUR UN MINISTÈRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE (axe 1 de la SNTEDD)***

### **Systématiser le recyclage et la valorisation des déchets**

Du fait de la diversité des activités (installations classées, ateliers industriels, zones de vie, hôpitaux) les différents organismes du ministère génèrent des déchets de toutes sortes : ordures ménagères, déchets industriels dangereux ou non, déchets d'activité de soins, déchets de tirs.

En ce qui concerne les déchets communs, tels que les papiers, les emballages, les cartouches d'impression, les bio-déchets (déchets verts ou issus de la restauration), les lampes et ampoules basse consommation, le

ministère suit depuis 2012 l'inventaire des établissements de plus de 100 personnes ayant mis en place ou non un système de tri.

### **Préserver les ressources naturelles, en particulier la ressource en eau**

Les établissements de la Défense ont des consommations d'eau parfois comparables à celles de petites communes : camps de l'armée de terre, hôpitaux militaires, bases aériennes, ou encore bases navales. Cette eau est destinée à la consommation humaine (cuisines industrielles et centres de restauration, logements) ou à un usage industriel (remplissage des réseaux de chauffage ou de climatisation, réseaux d'eau incendie, nettoyage des matériels, arrosage, etc.).

Le ministère agit sur la qualité des réseaux enterrés touchés par la corrosion pour limiter les pertes en eau et met en œuvre des dispositifs de mesure et de réduction des consommations.

### ***POUR ÊTRE UN ACTEUR MAJEUR DE LA BIODIVERSITÉ (axe 1 de la SNTEDD)***

#### **Demeurer un acteur majeur de la sécurité des espaces maritimes dans toutes ses dimensions**

Avec plus de 7000 km de littoral en métropole et outre-mer, la France dispose du deuxième espace maritime mondial (11 millions de km<sup>2</sup>). Sur cet espace maritime, la Marine nationale est un acteur incontournable dans l'accomplissement de ses missions traditionnelles de l'Etat en mer.

#### **Concilier les impératifs de conservation de la biodiversité dans les espaces naturels du ministère avec ses activités opérationnelles**

Pour l'entraînement des forces (terrains de manœuvre, terrains d'exercice de tirs etc.), la Défense dispose de près de 250 000 hectares de terrains en métropole et outre-mer. Ces espaces d'accès réglementé, préservés de l'urbanisation et de l'agriculture intensive et laissant les processus naturels d'érosion et de sédimentation se développer, présentent souvent une richesse faunistique et floristique reconnue au niveau national et européen (Natura 2000). Les domaines aérien et maritime sont également concernés. Pour concilier activités opérationnelles et préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sur ses terrains, le ministère a passé de nombreuses conventions de gestion écologique qui ont eu un réel impact positif sur les écosystèmes. Dans ce cadre, la Défense a également renouvelé, en avril 2013, un protocole d'accord avec le ministère de l'écologie en faveur de l'environnement.

### ***POUR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE (axe 6 de la SNTEDD)***

#### **Assurer les missions spécifiques du système de médecine militaire et sa contribution au service public hospitalier et maintenir un haut niveau de qualification médicale**

La protection de la population ainsi que la préservation de la sécurité sanitaire de la France sont au cœur de la stratégie du ministère face au développement des vulnérabilités classiques et de l'émergence de nouveaux types de risques (attentats terroristes, atteintes à l'environnement). Le clivage entre sécurité intérieure et extérieure notamment en matière sanitaire n'est plus pertinent.

#### **Poursuivre la réduction des impacts environnementaux des installations industrielles et technologiques**

Dans le cadre de ses activités, le ministère exploite 5 828 installations classées (IC). La simplification des procédures de cessation d'activité, la fermeture de certaines unités et surtout le transfert des installations classées des anciennes unités vers les bases de défense en 2012 et son corollaire de mutualisation des moyens et des personnes, sont à l'origine d'une baisse régulière et significative du nombre d'installations classées.

### **Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et prendre en charge tout au long de leur vie les blessés en opérations**

La délégation nationale handicap pilote l'ensemble du dispositif Handicap. Elle s'appuie sur un large maillage territorial pour mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à son personnel en situation de handicap. Un réseau de relais au plus près des agents dans les groupements de soutien des bases de défense recueille et instruit les demandes afférentes.

### **Accroître la participation du ministère à des dispositifs d'insertion et de cohésion sociale pour l'égalité des chances**

La stratégie du ministère de la défense consiste à mettre en œuvre et assurer la visibilité du plan « Jeunes de milieu modeste : une chance pour la vie ».

L'insertion sociale et professionnelle est une préoccupation permanente du ministère et fait historiquement partie intégrante de la politique des armées.

### **Etre acteur de la solidarité internationale à travers la participation des armées à des actions civilo-militaires**

C'est dans le cadre d'une gestion globale d'une crise que les actions civilo-militaires (ACM) sont mises en œuvre. Elles ont pour but d'optimiser l'interaction entre les forces engagées et leur environnement civil afin de faciliter l'atteinte d'un état final, défini en termes militaires et politiques (sécurité, gouvernance, justice, liberté et suffisance économique).

## ***POUR SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES AGENTS DU MINISTÈRE (axe 6 de la SNTEDD)***

### **Instruire et former le personnel de la Défense tout au long de sa carrière et en assurer la reconversion**

La formation professionnelle constitue un levier de performance bénéfique à l'institution et à l'agent. Le dispositif de reconversion offre des formations qualifiantes en vue de la poursuite d'un parcours professionnel durable après le départ de l'institution.

### **Favoriser l'appropriation par les hommes et les femmes de la Défense des problématiques de développement durable**

Le Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD) favorise cette appropriation à tous les niveaux : personnels, acteurs "métiers" des différents volets du développement durable et décideurs. Les actions se situent dans tous les champs d'intervention possible.

## **3. SUIVI DU PMAE PAR INDICATEURS**

*Les indicateurs obligatoires apparaissent en gras et droit. Les indicateurs propres à la défense en gras et italiques. Les indicateurs couvrent l'administration centrale et les services en métropole et outremer.*

### ***PROCÉDURE***

Objectif : assurer le fonctionnement du plan d'action interministériel « Administration exemplaire ».

**Indicateur 1 : remise du bilan annuel en respectant le cadre méthodologique de l'instruction du 17 février 2015** (réponse binaire).

**Indicateur 2 : pourcentage d'établissements publics et opérateurs intégrés au PMAE** (concerne les établissements ayant plus de 250 agents).



Périmètre de référence	8 établissements publics sous tutelle concernés.
Etat des lieux	Non quantifié à ce jour.
Objectif	La transposition du plan par les opérateurs sous tutelle devra intervenir d'ici au 31 décembre 2016. Il s'agit de faire adhérer les établissements publics sous tutelle à une démarche de développement durable et leur faire intégrer des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans leur fonctionnement.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV (Bureau Environnement)

### **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

Objectif : réduire les consommations d'énergie des bâtiments, connaître les émissions de gaz à effet de serre pour les maîtriser.

**Indicateur 3 : taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2.** Indicateur exprimé en % (numérateur et dénominateur en nombre de bilans).

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Le premier bilan des GES de la défense portant sur les données 2010 a été publié le 15 février 2013 conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 ( <a href="http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable/bilan-carbone/la-defense-publie-son-premier-bilan-carbone">http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga-en-action/developpement-durable/bilan-carbone/la-defense-publie-son-premier-bilan-carbone</a> ).  Globalement le ministère de la défense émet dans l'atmosphère de l'ordre de 3 millions de tonnes de CO2 (75 % liés aux activités opérationnelles).  Si on ne considère que les émissions soumises à l'obligation réglementaire, le ministère de la défense émet moins d'un million de tonnes de CO2 (700 000 t).
Objectif	Réduire les émissions de GES.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV (Bureau Environnement)

Objectif : connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.

**Indicateur 4 : quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services.** Indicateur en kilowattheures.

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.						
Etat des lieux	Consommation du ministère en 2014 (GWh) : <table border="1" data-bbox="316 1877 592 2004"> <tr> <td>gaz</td> <td>961</td> </tr> <tr> <td>électricité</td> <td>1059</td> </tr> <tr> <td>fuel</td> <td>NC</td> </tr> </table>	gaz	961	électricité	1059	fuel	NC
gaz	961						
électricité	1059						
fuel	NC						
Objectif	Connaître la consommation réelle annuelle en kilowattheures.						

Responsable du suivi	SGA/DCSID
----------------------	-----------

**Indicateur 5 : consommation annuelle moyenne d'énergie par m<sup>2</sup>.** Indicateur exprimé en Kilowattheures / m<sup>2</sup> SUB (surface utile brute).

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Cet indicateur n'est pas véritablement pertinent pour le ministère compte tenu de ses activités multiples (une partie non négligeable des consommations énergétiques sur les bases navales est induite par le raccordement des navires au réseau électrique), de la diversité de son patrimoine (ateliers, centres d'essais, hangars, pistes ...).
Objectif	Pour que l'indicateur ait un sens, il est proposé de ne retenir que les surfaces chauffées et les consommations liées au chauffage. Connaître la consommation d'énergie pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.
Responsable du suivi	SGA/DCSID

**Indicateur 6 : niveau ministériel, montant total des travaux réalisés dans l'année permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité des bâtiments : utilisation, exploitation et maintenance écoresponsable de bâti existant, rénovations thermiques, nouvelles constructions/locations etc.**

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	25 M€ en 2014 (sur la base de 15 % du coût final estimé global des opérations de réhabilitation lourde, 7 % des opérations d'investissement pour les opérations neuves) hors Balard.
Objectif	Aller vers une plus grande efficacité énergétique des bâtiments.
Responsable du suivi	SGA/DCSID

**Indicateur 7 : niveau ministériel Balard, consommation annuelle moyenne d'énergie par m<sup>2</sup>.**  
Indicateur exprimé en kilowattheures / m<sup>2</sup>.

Périmètre de référence	Site de Balard.
Etat des lieux	Grâce à sa toiture et son plan original en cour-jardin, le nouveau bâtiment fonctionne naturellement et de manière autonome dix mois par an. Ainsi l'air pris au cœur des jardins, rafraîchi par les plantes, entre par les fenêtres dans tous les bureaux et ressort grâce au gradient thermique par les cheminées aérauliques de la toiture. Celle-ci capte l'énergie solaire sur 7 000 m <sup>2</sup> . Ce système permet la production de 10 kWh/m <sup>2</sup> /an ce qui en fait la plus grande toiture solaire de Paris. Cette toiture solaire est rendue techniquement et architecturalement possible grâce à l'utilisation de panneaux mono cristallins (couleur zinc des toits parisiens). Enfin des systèmes de géothermie et de récupération de chaleur sont intégrés au bâtiment.
Objectif	Réduire la consommation moyenne annuelle.
Responsable du suivi	SGA/SPAC

## **MOBILITÉ DURABLE**

Objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux modes de transport. Acheter ou utiliser des véhicules propres.

### **Indicateur 8 : proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.**

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	23 véhicules électriques utilitaires de type Goupil achetés en 2012. Quelques véhicules de type Renault Zoé et de fonction électrique et hybrides achetés en 2013.
Objectif	Acquérir un plus grand nombre de véhicules électriques propres.
Responsable du suivi	SGA/SPAC/SDTIR/BVGCD (Bureau des Véhicules de la Gamme Commerciale de la Défense)

### **Indicateur 9 (sous-indicateur) : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc.**

Voir éléments de l'indicateur 8.

Objectif : Favoriser les modes de déplacement alternatifs.

***Indicateur 10 : niveau ministériel, nombre d'actions mises en place pour favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo pour les trajets domicile-travail, intra-sites et inter-sites (déplacements professionnels) (Exemples : covoiturage, parcs de vélos, navettes de cars, plans de déplacement etc.).***

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	la stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) publiée début 2012, encourage les déploiements du covoiturage et l'utilisation des transports en commun ou du vélo pour les agents. Le nombre de projets de type « plan de déplacement d'administration » est à ce jour non consolidé en tant qu'indicateur. Il convient aussi d'impliquer les collectivités territoriales. Au même titre, le développement des systèmes de conférence à distance (audio, visio, webcam) et l'importance de réduire les déplacements en avion au strict nécessaire ont été réaffirmés dans la SMDD.
Objectif	Développer le covoiturage, l'utilisation du vélo et des transports en commun, et les systèmes de conférence à distance.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Indicateur 11 : niveau ministériel Balard, nombre d'actions engagées en faveur de la mobilité durable : service de covoiturage, bornes de recharge pour les véhicules électriques, espaces de stationnement réservés pour les vélos et le covoiturage.**

Périmètre de référence	Site de Balard.
Etat des lieux	En cours d'évaluation.
Objectif	Rationaliser les moyens en faveur d'une mobilité durable.
Responsable du suivi	SGA/SPAC/SDBA (Sous-Direction du site de Balard)

Objectif : Développer l'éco-conduite.

**Indicateur 12 : nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco-conduite.**

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	En 2014 : Personnes formées total défense selon les standards du dispositif certificat d'économie d'énergie (CEE) : 1887 Personnes total formées hors standard CEE : 322 Ressortissants sensibilisés : 3187 Conducteurs professionnels : 292
Objectifs	La Défense a défini 3 axes prioritaires pour développer l'éco-conduite à la Défense : - Intégration de l'éco-conduite dans le cadre des actions traditionnelles de prévention routière (public visé : l'ensemble du personnel) ; - Formation de formateurs-relais au profit des unités et services afin de disposer d'une capacité locale de formation (formateurs éco-conduite et cadres éducateurs prévention routière) ; - Concilier la formation à l'éco-conduite et le dispositif des certificats d'énergie. Le programme de formation a été adapté en termes de durée et de contenu pour répondre aux normes exigées par le dispositif. A l'issue de l'expérimentation réalisée en 2010, la généralisation a été engagée en 2011, tout en maintenant le recours aux opportunités de formation offertes par certains partenaires extérieurs.  La stratégie ministérielle de DD a également fixé un nouvel axe : sensibiliser à l'éco-conduite les personnes qui passent leur brevet militaire de conduite (conduite des voitures de la gamme commerciale).
Responsable du suivi	SGA/SPAC/MPSRMD (Mission prévention et sécurité routières du ministère de la défense).

## **ÉCONOMIES DE RESSOURCES ET RÉDUCTION DES DÉCHETS**

Objectifs : réduire l'usage des ressources naturelles et la production de déchets. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage. Optimiser la gestion des déchets de fonctionnement.

**Indicateur 13 : quantité de déchets résiduels produits par agent.** Indicateur en kilos de déchets rapporté au nombre d'agents.

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Non quantifié à ce jour.
Objectif	Réduire la quantité de déchets par agent. Responsabiliser les agents. Le chiffre sera fourni en s'appuyant sur les sites disposant de collectes et de tris de déchets.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV

**Indicateur 14 : nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets/nombre total de restaurants administratifs.** Indicateur exprimé en pourcentage.

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Non quantifié à ce jour.
Objectif	Evaluer et encourager les restaurants administratifs à la démarche du tri des bio-déchets.
Responsables du suivi	EdA (Economat des Armées) et SCA (Service du Commissariat des Armées).

Objectif : maîtrise de la consommation de papier. Réduction et passage à l'électronique.

**Indicateur 15 : évolution du nombre de ramettes de papier consommées entre l'année N et l'année N-1** Toutes les couleurs de papier sont visées. Indicateur en valeur absolue (nombre de ramettes).

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	<p><b>2012</b> : 1 058 080 ramettes achetées  <b>2013</b> : 1 109 880 ramettes achetées  <b>2014</b> : 971 470 ramettes achetées</p> <p>Pour atteindre son objectif, le ministère de la défense s'appuie entre autres sur la sensibilisation du personnel et le paramétrage des moteurs d'impression dans le cadre du déploiement des marchés subséquents à l'accord-cadre interministériel de solutions d'impression.  Les entités parisiennes de la Défense disposent d'un marché notifié en août 2009, pour la location de copieurs multifonctions. Ces appareils en recto-verso sont paramétrés par défaut lors de leur fabrication.</p>
Objectif	Réduire individuellement la consommation de papier. Sensibiliser les personnels.
Responsable du suivi	SGA/MA (Mission Achat)

**Indicateur 16 : quantité de papier recyclé acheté/quantité de papier acheté. Toutes les couleurs de papier sont visées.** Indicateur en % (numérateur et dénominateur en kilos).

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Le ministère de la défense a adhéré à la convention interministérielle d'approvisionnement en papier écoresponsable à partir de 2007. Le rattachement de l'ensemble des entités du ministère s'est achevé en octobre 2009. Cette convention a été renouvelée en mars 2011.

Objectif	Maîtriser la consommation de papier.
Responsable du suivi	SGA/MA (Mission Achat)

Objectif : Optimiser les consommations d'eau.

**Indicateur 17 : quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services.** Indicateur en m3.

Périmètre de référence	Site de Balard.		
Etat des lieux	Administration centrale : L'ensemble des sites et leur personnel soutenus par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).		
		Quantité consommée (m <sup>3</sup> )	Coût (€)
	2012	297 165	984 839
	2013	246 258	805 834
	Evolution 2013/2012	-17,1%	-18,2%
Objectif	Réduire collectivement et individuellement les consommations d'eau.		
Responsables du suivi	SGA/DCSID, SGA/MA		

## **PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

Objectif : développer l'alimentation biologique.

**Indicateur 18 : valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / Valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés.** Indicateur en % (numérateur et dénominateur exprimés en euros).

Périmètre de référence	L'approvisionnement en denrées alimentaires du ministère de la défense se fait essentiellement par la centrale d'achats de l'économat des armées (EdA) qui fournit les centres de production, cercles et mess du ministère. 70 % des besoins en denrées alimentaires de ses abonnés sont couverts, les 30 % restants (pains et poissons frais essentiellement mais aussi vins et spécialités locales) sont réalisés directement par les services auprès de distributeurs locaux. Les produits bios achetés par ce circuit ne sont pas comptabilisés.
Etat des lieux	Non quantifié.
Objectif	Accentuer l'approvisionnement en produits bio par l'EdA (Economat des Armées).
Responsable du suivi	SGA/MA

Objectifs : préserver la qualité et la biodiversité des espaces verts et non bâtis. Réduire l'usage de produits chimiques dans la gestion des espaces verts et naturels du ministère. Réduire les pollutions diffuses non agricoles.

**Indicateur 19 : pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable.** Indicateur en %. A minima : la gestion écoresponsables implique l'utilisation de zéro produit phytosanitaire et une gestion différenciée.

Cet indicateur n'est pas pertinent pour le ministère de la défense :

- la surface d'espaces verts est extrêmement faible par rapport à la surface des espaces naturels des camps militaires.
- Avec 250 000 ha répartis sur plusieurs milliers de sites, cet indicateur peut difficilement être renseigné.

**Indicateur 20 : niveau ministériel, nombre d'actions en faveur du développement durable prévues dans la charte paysagère pour la gestion des nécropoles nationales en France et nombre de nécropoles prenant en compte cette charte.**

Périmètre de référence	Ensemble des nécropoles militaires.
Etat des lieux	<p>Une priorité est donnée aux sites inscrits au programme pluriannuel de rénovation 2011-2018. Eléments de développement durable pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- préservation de la biodiversité végétale, animale et de l'équilibre de l'écosystème local. Plantations d'arbres, de plantes et de fleurs contribuant ainsi à l'équilibre écologique.</li> <li>- contraintes phytosanitaires obligeant le ministère à limiter l'emploi de pesticides, à introduire des traitements de remplacement, à contrôler de façon responsable l'utilisation de l'eau et l'emploi des engins mécaniques.</li> <li>- meilleure intégration paysagère des sites dans leur environnement naturel. Respect de la diversité des sites, caractéristique des nécropoles françaises.</li> <li>- mise en valeur du patrimoine de mémoire des conflits contemporains dont font partie les cimetières militaires.</li> </ul>
Objectif	L'ensemble des sites devra, à terme, faire l'objet de ces aménagements paysagers, ces nécropoles représentant près de 3,8 millions de m <sup>2</sup> . Il s'agit d'obtenir un nombre croissant de nécropoles mettant en place la charte paysagère. Le programme pluriannuel (2011-2018) de rénovation des sites prévoit la restauration de plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires, ainsi que quelques dizaines de carrés militaires. Il prévoit également l'amélioration de la signalétique et des aménagements paysagers.
Responsable du suivi	ONAC-VG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre).

**Indicateur 21 : niveau ministériel Balard, création d'espaces de biodiversité sur le site de Balard.**

Périmètre de référence	Site de Balard.
Etat des lieux	Non quantifié.
Objectif	Mettre en place des ruches, des espaces verts consacrés à la plantation de plantes mellifères, des zones de permaculture.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV

## **RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE**

Objectifs : développer les achats responsables. Intégrer des dispositions sociales dans les marchés publics (hors opérations d'armement).

**Indicateur 22 : Pourcentage de marchés de 90 000 Euros HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020.**

Indicateur en % (numérateur et dénominateur en nombre de marchés).

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	Non quantifié.
Objectif	Connaître et poursuivre l'évolution du nombre de marchés de montants importants comprenant des clauses sociales.
Responsable du suivi	SGA/MA

## **SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

Objectif : mobiliser le personnel sur les enjeux de la transition écologique et du développement durable et valoriser les actions collectives et individuelles.

**Indicateur 23 : niveau ministériel, nombre d'actions majeures mises en place pour encourager les comportements vertueux des agents dans le domaine de la transition écologique et du développement durable.**

Périmètre de référence	L'ensemble du ministère est concerné.
Etat des lieux	- Animation de l'espace Intranet développement durable avec informations quotidienne sur le DD à la défense ; - Charte de l'agent écoresponsable ; - Animation de la semaine DD ; - Trophée DD. La Semaine DD remet la charte de l'agent éco-responsable à la une. Actions en 2014 sur la solidarité, les économies d'énergie, le tri des déchets.
Objectif	Encourager les comportements vertueux des agents.
Responsable du suivi	SGA/DMPA/SDIE/BENV

## **4. GOUVERNANCE**

### **4.1 Présentation des responsables du plan ministériel administration exemplaire (gouvernance et définition du périmètre de responsabilité)**

Le Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD) réunit annuellement le comité DD constitué de représentants des armées, directions et services du ministère (référents DD). Ce comité réalise un suivi



précis de la stratégie ministérielle pour la transition écologique vers un développement durable (SMTEDD) et traite des sujets transverses (plan ministériel d'administration exemplaire, rapport et plaquette annuels d'activité, semaine DD, actions de sensibilisation et de formation etc.).

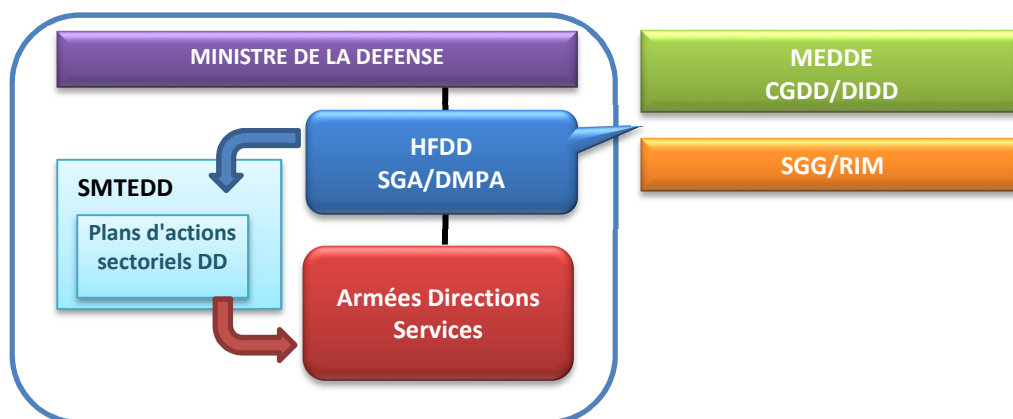
Le HFDD veille à ce que tous les plans d'actions sectoriels liés au développement durable, s'inscrivent bien dans les orientations et les objectifs de la stratégie ministérielle. Ces plans d'actions sont les suivants :

- Pacte Défense PME animé et mis à jour par la DGA et par la mission ministérielle PME-PMI ;
- Plan d'actions pour l'environnement animé et mis à jour par la DMPA ;
- Plan égalité des chances animé et mis à jour par la DMJEC ;
- Plan handicap animé et mis à jour par la DRH-MD, mission handicap ;
- Directive ministérielle des achats responsables animée et mise à jour par la mission achats du SGA ;
- Stratégie ministérielle de performance énergétique animée et mise à jour par le SID ;

Le réseau applique sur le terrain les plans d'actions et fait remonter son expérience au HFDD.

### Dispositif administration exemplaire

Schéma représentant le pilotage en interne et vers l'extérieur, du dispositif administration exemplaire. Partage des savoirs et des compétences et relations entre les services responsables.



## 4.2 Le réseau métier du domaine DD ( $\leq 500$ )

En administration centrale



Sur le territoire national



## 5. COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le plan ministériel d'administration exemplaire (PMAE), la stratégie ministérielle pour la transition écologique vers un développement durable (SMTEDD) et le rapport annuel des activités sont concrétisés par des documents qui feront l'objet d'une communication appropriée en interne par l'espace développement durable sur l'Intranet et en externe par une plaquette.